

on peut voir que la somme assumée par le gouvernement du Canada est de quelque 142.9 millions. Il faut soustraire de ce montant la subvention versée par le gouvernement du Canada, ce qui laisse un montant net de 122.9 millions. Nous avons d'une part 20 millions qui ont été octroyés à la Compagnie de l'Exposition sous forme de subvention, ce qui figure à juste titre comme une dépense du gouvernement du Canada, et d'autre part une autre somme, de 122.9 millions, qui sera versée à l'Expo par la population du Canada. Ce dernier chiffre viendra simplement s'ajouter à la dette nationale et on ne le mentionnera pas dans les dépenses de l'État. Donc, le montant global est en réalité une subvention à la Compagnie de l'Exposition et, à mon avis, il devrait figurer comme tel.

Quand le comité a étudié le bill, j'ai proposé un amendement que j'aimerais voir consigné. J'ai proposé «que le paragraphe 1 de l'article 7 soit supprimé du bill et que le comité recommande que l'on prenne en considération un crédit parlementaire comme un meilleur moyen de remplir les objectifs de la suppression des comptes à recevoir «Expo Guarantees», tels qu'ils figurent dans les comptes du gouvernement du Canada.»

Je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu une certaine réaction de la part du ministre lorsque j'ai présenté cet amendement. Il est possible qu'il ait été embarrassé de voir cette question soulevée puisqu'il avait proposé auparavant de présenter cet amendement sous forme de suggestion au ministre des Finances. J'apprécie cette suggestion du ministre, car elle montre qu'il est quelque peu embarrassé d'avoir à traiter cette question de cette façon. Je pensais qu'il trouverait une autre manière de régler ce qui est certainement un problème plutôt embarrassant pour lui dans la liquidation des affaires de l'Expo. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, tous les ministériels ont voté contre mon amendement. Ils acceptaient de plein gré que le projet soumis à la Chambre par le gouvernement soit présenté au peuple du Canada et que les fonds publics soient utilisés de cette façon tout à fait indue.

L'amendement que je présente à la Chambre, monsieur l'Orateur, répète la première partie de la motion que j'ai proposée au comité. Il ne m'est pas possible pour le moment de présenter une motion ou un amendement qui rendrait applicable la seconde partie de ce que j'ai présenté au comité, c'est-à-dire la recommandation au gouvernement et à la Chambre des communes. Certainement, l'adoption de l'amende-

ment que je viens de présenter à la Chambre entraînerait l'obligation pour le gouvernement de présenter à la Chambre une affectation de crédit, comme je l'ai recommandé dans la seconde partie de la motion faite au comité.

Je demande à tous les députés d'appuyer mon amendement. J'espère qu'il l'approuveront et que le gouvernement reviendra sur ses mesures antérieures et décidera de leur substituer une affectation de crédit parlementaire pour faire face au problème dont nous sommes saisis.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, l'amendement qui nous est présenté traite uniquement de l'annulation d'une dette de 125 millions. Il s'agit de prêts consentis à l'Expo et qui sont irrécouvrables. En fait, les comptes publics font état d'un montant de \$122,900,000, qui est présenté comme un avoir. Comme il n'est pas possible de recouvrer cette somme, il convient de la rayer, afin de donner une idée juste de la situation.

L'objet du débat est de déterminer la meilleure méthode de réaliser cette annulation. La meilleure solution consiste-t-elle à proposer et à adopter un article semblable à l'article 7(1) de ce bill ou à avoir recours à un bill de finance?

Je ne vais pas répéter les arguments développés par le député qui a présenté l'amendement. A mes yeux, et j'ai exprimé mon point de vue devant le comité, le moyen généralement utilisé pour annuler des prêts irrécouvrables de ce genre consiste dans la présentation par le gouvernement d'un bill de finance. C'est aussi la méthode à laquelle il convient de donner la préférence. C'est pourquoi je suis favorable à l'amendement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas songé à parler sur ce sujet avant de lire les remarques gratuites du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). J'estime donc que les circonstances qui ont entouré l'Expo doivent être versées au dossier pour que ce dernier soit clair et précis.

On demande souvent: quelles ont été les circonstances qui ont engendré ce grand projet? L'Expo a porté le Canada à l'attention du monde entier. Ce fut un projet formidable. Où est-il né?

Mes dossiers indiquent que la première personne à mentionner le projet et à signaler qu'une exposition mondiale serait un moyen de faire connaître le Canada au monde entier a été l'honorable Pierre Sévigny. Il s'est